

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

|  |
|--|
| <b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE<br>Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be   |
| <b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT<br>Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be |
| <b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL<br>Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be         |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 77 Formation à la neutralité                            |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code  | PEGR3B77FR  | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code   | XERB3770  |                 |             |
| Bloc   | 3B  | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS   | 1 C   | Volume horaire  | 20 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte<br><b>Carine DENDAL</b> (carine.dendal@helha.be)<br>HELHa Leuze-en-Hainaut<br><b>Céline VANDER MEULEN</b> (celine.vander.meulen@helha.be)<br>HELHa Loverval<br><b>Patricia SOWULA</b> (patricia.sowula@helha.be)<br>Marc DEPRESZ (marc.deprez@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 10  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC   |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette formation a pour but de préparer les étudiants, futurs enseignants, à se situer par rapport à l'obligation de neutralité dans l'enseignement officiel.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
  - 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
  - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
  - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
  - 3.1 Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
  - 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences,

### **Acquis d'apprentissage visés**

**Néant**

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR3B77FRA Formation à la neutralité

20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **4. Modalités d'évaluation**

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR3B77FRA Formation à la neutralité

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Formation à la neutralité                                  |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code  | 6_PEGR3B77FRA                                 | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code   | BERB3771                                      |                 |             |
| Bloc   | 3B  | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS   | 1 C   | Volume horaire  | 20 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Carine DENDAL</b> (carine.dendal@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 10  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                      |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette formation a pour but de préparer les étudiants, futurs enseignants, à se situer par rapport à l'obligation de neutralité dans l'enseignement officiel. Ils seront donc, dans un premier temps, sensibilisés aux problèmes inhérents au système scolaire pouvant mettre à mal cette attitude "neutre" et dans un deuxième temps, ils seront invités à parcourir les textes légaux qui font référence à l'obligation de ce principe de neutralité. Ils devront enfin montrer, lors de l'évaluation, qu'ils ont réfléchi à cette problématique et qu'ils sont prêts à adopter une attitude neutre et ouverte dans leur future carrière d'enseignant.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette formation, l'étudiant sera capable de se situer par rapport à l'obligation de neutralité de l'enseignement officiel, de respecter le cadre déontologique et d'adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- "Être neutre..." signification de ce concept et difficultés rencontrées sur le terrain liées à cette notion
- "Neutralité engagée"
- Décrets neutralité, constitution belge et droits de l'enfant/de l'homme
- réflexion et conclusions

### Démarches d'apprentissage

- Réflexion par rapport à la neutralité sur base de documents écrits, audio ou vidéo
- Petites présentations-débats d'articles (travaux de groupes) et feed-back
- Lecture sommaire des textes légaux
- Lecture d'une partie d'ouvrage traitant du sujet

### Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est à la disposition des étudiants pour tenter de répondre à leurs questions.

## Sources et références

- Wiame, B.(2009), *Enseignant et neutre? Les obligations en Communauté française de Belgique* (2ème édition), Bruxelles : De Boeck
- Décret organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement (17/12/2003).
- Constitution Belge (version coordonnée et abrégée)
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et Déclaration des droits de l'Enfant (20 novembre 1959) - version intégrale.
- Decharneux, B. et Wolfs, J.-L.. 2010). *Neutre et engagé. Gestion de la diversité culturelle et des convictions dans l'enseignement public belge francophone*, EME.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours.

Articles divers déposés sur connected en regard de l'UE.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Travaux de groupes: recherches, analyses de textes et présentations en classe. Réflexion-débat en classe.

Examen oral en petit groupe de travail.

### Pondérations

|                        | Q1        |    | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %  | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière | Evc       | 50 |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exo       | 50 |           |   | Exo       | 100 |

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

La présence à toutes les séances est souhaitée et sera vérifiée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).